

1. Changement de niveau-x au semestre :

Premier jour du semestre 2 : Lundi 2 février 2026

✓ 9FR : FRA-MAT

✓ 10FR et 11FR : FRA-MAT-ALL-ANG-SCN

Passage 2 → 1 Moyenne SEM1 au niveau 2 < 4 (donc ≤ 3.74) Moyenne arrondie au demi-point

Passage 1 → 2 Moyenne SEM1 au niveau 1 ≥ 5.1 Moyenne arrondie au dixième (donc ≥ 5.05)

Dans ce cas, le système génère 1 épreuve « REP-date »

Note	Valide	Abr.	Période note	Description	Passation	Remise	Publication	Pondéra	Sigle	Utilisateur
6.00	☒	REP-05.01	SEM2	REPRISE DES NOTES	05.01.2019	05.01.2019		1		C2 - HOBID

Changement de **groupe à niveau** dans « **Gestion des groupes** » → « **Muter élève par groupe à niveau** ».

Opération à effectuer pour un-e élève à la fois.

Le changement des groupes doit s'effectuer après l'impression des bulletins.

Cas particuliers : Élève qui refait l'année : Passage 2 → 1 :

✓ Changement de niveau automatique ;

✓ Changement de groupe à niveau à effectuer via « Muter de groupe à niveau ».

Nouvel-le élève pour les années 8 à 11 : Attribution pour Classe + Profil + Groupes

Respecter l'ordre des tâches des procédures établies.

Reprendre les notes si l'élève arrive d'une autre école obligatoire du canton, dans CLOEE2.

2. Disciplines évaluées pour les années 8 à 11 :

En 8^e année : FRA, ALL, ANG, MAT, SCN, HIS, GEO, AVI, MUS, ACM, EPH et **MIU**

	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année
Groupe A (disciplines à niveaux)	FRA1 ou FRA2 MAT1 ou MAT2	FRA1 ou FRA2 MAT1 ou MAT2 ALL1 ou ALL2 SCN1 ou SCN2	FRA1 ou FRA2 MAT1 ou MAT2 ALL1 ou ALL2 SCN1 ou SCN2
Groupe B	ACM ALL ANG AVI EPH GEO HIS MIU MUS LCA SCN	ACM AVI EPH GEO HIS MIU LCA* (Si FRA2)	AVI EFA EPH MCC MUS OPTION
Groupe C (disciplines à niveaux et à choix en 11 ^e)		ANG1 ou ANG2	ANG1 ou ANG2 FRR - MTR

Nb de caractères max. pour les commentaires de branches (180) et du conseil de classe (1'300) pour les années 8 à 11

Pour les années 9 à 11, par moyenne générale, on entend la moyenne arithmétique, arrondie au dixième de point, des moyennes annuelles, au sens de l'article 10, des disciplines qui ne sont pas à niveaux.

3. Conditions d'accès aux formations du postobligatoire au SEM1 ([Lien](#))

CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES

L'élève doit remplir les conditions ci-dessous à la fin du 1^{er} semestre **pour s'inscrire ET** à la fin de la 11^e année **pour être admis-e** de manière définitive (statut régulier). Il ou elle doit en outre **être promu-e** en fin de 11^e (voir Conditions de promotion en page 3).

FORMATION VISÉE ▼	Minimum de niveaux 2	Minimum de points si niveau 2: x 1.5	Sur	Disciplines
CFC en école 3 ou 4 ans	–	16 points	4 disciplines	FRA MAT ALL SCN
Certificat d'école de culture générale et maturité spécialisée 3+1 ans	–	26 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité professionnelle intégrée au CFC en dual 3 ou 4 ans				
Maturité professionnelle intégrée au CFC en école 4 ans				
Maturité professionnelle intégrée au CFC en école 3 ans	3 niveaux 2*	29 points	5 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN
Maturité gymnasiale 3 ans	3 niveaux 2*	34 points	6 disciplines	FRA MAT ALL ANG SCN OPT AC**
*Au minimum 3 disciplines au niveau 2 doivent être suivies durant toute la 11 ^e année. ** Option académique suivie durant toute la 11 ^e , note non multipliée				
CFC dual 3 ou 4 ans AFP dual 2 ans	L'accès dépend uniquement des conditions définies par l'employeur. L'élève doit donc: ➤ Trouver une entreprise formatrice ➤ Signer un contrat d'apprentissage			

4. Liens utiles

- [RPN → Administration → Cycle 3](#)
- Conditions de promotion en 8^e année ([Lien](#)) ;
- Conditions de promotion au cycle 3 (Années 9-11) ([Lien](#)) ;
- Conditions d'accès aux formations postobligatoires ([Lien](#)) ;
- [RPN → Administration → Enseignement & organisation → Rapports et bulletins 1-11](#)
- [RPN → Actualités → CLOEE2 – Trucs&Astuces](#)

Pour tout complément d'information :

dominique.hobi@ne.ch

